

L'an deux mil quinze, et le vingt-deux du mois d'octobre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 23	Absents 11	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 27	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 15/10/2015

Date d'affichage :

**OBJET :**

**PLAN LOCAL DE PROTECTION  
DES INCENDIES**

**INSTALLATIONS DE  
RESERVES D'EAU ET  
AMENAGEMENTS DFCI  
ANNEE 2015**

**Programme complémentaire**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

**Présents :** MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - JEMMANUELLI - ML. GUERINI - P. GUGLIELMACCI - P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI –F. SEVEON – E.SUZZONI.

**Absent(s) :** M. A.ALBERTINI - MP . ANTONELLI - I. BENIGNI - A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI – J. LUCIANI - E. MUNIER – E. ORSINI - R. POIRON - G. SELLIER.

**Absent(s) ayant donné procuration :** N. MARIANI à J. PAOLINI – P.SIMEONI à F. MARCHETTI - R. SANTELLI à A. SANTINI - JM. SEITE à R. BARTHELEMY.

**Secrétaire :** ML. GUERINI

Le Président rappelle à l'assemblée le programme pluriannuel d'investissements pour l'installation d'équipements de Défense de la Forêt Contre les Incendies dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local de Protection des Incendies Balagne.

Ces aménagements représentent des points stratégiques dans la lutte contre le feu, la définition et la validation finale des ouvrages proposés sont toujours abordées de façon collective par le GTT réunissant les services de la DDTM, le SDIS, les Forestiers Sapeurs, l'ONF, l'Office de l'Environnement de la Corse.

La phase principale du programme 2015 se décompose en trois parties :

CITERNE DE GALERIA AMAJOLA	17 707 €
CITERNE GALERIA - 5 ARCADES	62 525 €
CITERNE DE GALERIA BOCCA BASSA	8 880 €
BARRIERE DFCI GALERIA 5 ARCADES	3 250 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>92 362 €</b>
<i>MAITRISE D'ŒUVRE et IMPREVUS (12% des travaux)</i>	11 100 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>103 462 €</b>

- Signalétique générale DFCI :

<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>27 400 €</b>
<i>MAITRISE D'ŒUVRE et IMPREVUS (12%)</i>	3 300 €
<b>TOTAL,HT</b>	<b>30 700 €</b>

Ces aménagements sont en cours d'exécution.

Il convient désormais de confirmer le programme complémentaire prévu en grandes lignes en phase préliminaire, défini en détail à ce jour :

- Enveloppe globale d'investissement 96 200 € HT:  
Montant Travaux évalué à 85 890 €  
Maîtrise d'œuvre et imprévus 12 % : 10 310 €

Les ouvrages sont les suivants :

Citerne Calenzana Sambucu	72 630 €
Forêt communale de Calenzana – concession de disponibilité foncière à obtenir auprès de la commune par le biais de l'ONF	
Servitudes Parcelles privées n°0102247, 0102246, 010245	
Point d'aspiration Manso – Cavicchia	3 100 €
Bac tampon Ciucciaghja - Manso	5 160 €
Citerne Manso – Tana	5 000 €

Il convient de rechercher une aide financière d'un montant de 86 580 € de la part de l'Etat à hauteur de 90% du montant global de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

OBJET	ETAT	CCCB	TOTAL
Programme d'investissement DFCI	90 %	10 %	100%
Montant HT	86 580 €	9 620 €	96 200 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'exposé du Président,

**ADOpte** le plan de financement proposé.

**SOLLICITE** de la part de l'Etat une aide financière à hauteur de 90%, soit un montant de 86 580 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 96 200 € HT.

**DIT** que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 10 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

**AUTORISE** le Président à lancer les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Fait et délibéré, le 22 octobre 2015

Pour copie conforme

**Le Président**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20151022-30-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2015

